

ASSOCIATION FONCIÈRE DE REITWILLER

EXTRAIT DU PROCES VERBAL

Membres titulaires : 8
Membres présents : 6
Affiché le : 26 janvier 2024

SÉANCE DU 22 JANVIER 2024

Sous la présidence de M. Stéphane ROHFRITSCH, Président de l'Association Foncière de REITWILLER

Étaient présents :

Membres titulaires : Mme Anne-Marie KRAEMER maire et membre de droit, M. Antoine REYMUND, Messieurs Jacques ROHFRITSCH, M. Eric FISCHER, M. Martin BURGMANN,

Membres suppléants : Mme Clarisse MEHL, M. Marc ROHFRITSCH, M. Bernard REYMUND
Et M. Alain LANDMANN,

Absents excusés : le représentant de la DDT, M. Jacques ANSTETT

4. OBJET : ROLE DE RECOUVREMENT POUR L'EXERCICE 2024

Le Bureau après avoir délibéré, décide :

- d'émettre un rôle de recouvrement pour l'année 2023,
- de fixer à **0,18 € hors taxe (TVA en plus) par are** la quote part à verser par les propriétaires fonciers intéressés ;
- de demander une cotisation fixe de **1,80 € hors taxe (TVA en plus) par an** et par propriétaire (en plus de la cotisation à l'are) ;
- de confier l'établissement du rôle de recouvrement à APIS ALSACE membre du groupe MSA Alsace ;
- de faire prendre en charge par l'Association Foncière les frais d'établissement du rôle dus à la société APIS ALSACE, **soit 1,11 € par hectare**, le montant correspondant étant à verser à la société APIS ALSACE dans un délai de 2 mois après transmission du rôle à la perception.

Les redevances inférieures au minimum de perception fixé par décret seront reportées sur plusieurs années jusqu'à ce que le minimum soit atteint.

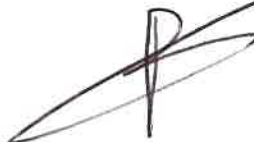
Le bureau prend note des dates butoirs concernant l'édition du rôle et opte pour une demande d'édition au printemps 2024.

APPROUVÉ A L'UNANIMITE

Pour copie conforme,

Le président,

M. Stéphane ROHFRITSCH



La Maire déléguée,

Mme Anne-Marie KRAEMER



Accusé de réception en préfecture
087-296702251-20240122-20242201-04-DE
Date de télétransmission : 31/01/2024
Date de réception préfecture : 31/01/2024